

Appel à candidatures

En application des dispositions des articles 10 à 14 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, il sera procédé lors d'une prochaine séance du conseil communal à la nomination

**De deux membres représentant la commune de Junglinster au conseil
d'administration de l'office social commun des communes de Betzdorf,
Junglinster et Niederanven**

à l'occasion du renouvellement d'un mandat venant à échéance le 31 décembre 2025.

La durée du nouveau mandat couvrira la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031.

En vertu de l'article 14 de la loi du 18 décembre 2009, les membres sortants sont rééligibles.

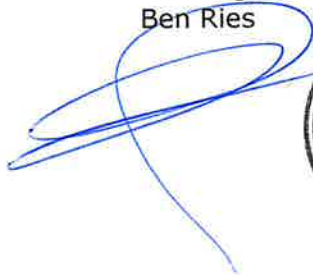
Seront admis à concourir les candidats (m/f), âgés de 18 ans au moins et en possession des droits civils et politiques du Grand-Duché, c'est-à-dire remplir les conditions légales pour être éligibles au conseil communal de la commune de Junglinster.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être ni parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Les candidatures pour les postes vacants doivent être remises pour le **14 novembre 2025** au plus tard via le formulaire publié sur le site internet de la commune **www.junglinster.lu**.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

